

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. WAYENBURG Aymeric
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme BARBE Marie-Laurence à M. MORTELECQUE Denis
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°17

MEL

Plan de soutien aux investissements communaux en matière de vidéo protection urbaine – autorisation signature convention attribution subvention

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 30 janvier 2025

Date de réception en préfecture : Jeudi 13 février 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : Jeudi 13 février 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

N°17

MEL

Plan de soutien aux investissements communaux en matière de vidéo protection urbaine - autorisation signature convention attribution subvention

La ville de Sainghin-en-Weppes a récemment créé un chemin piétonnier dit « Chemin Michon » permettant de relier le quartier du Nouveau Monde au centre-ville. Cette nouvelle liaison douce permet aux enfants du quartier de rejoindre en toute sécurité les écoles et les infrastructures communales en centre-ville de la commune.

Également, une nouvelle médiathèque est en train de voir le jour en centre-ville, cette nouvelle infrastructure, de 600 m², accueillera de nombreux ouvrages, jeux mais également matériels informatiques.

Enfin, une nouvelle école maternelle est en construction. A l'arrière de l'école se trouvera un tout nouveau parc qui permettra aux enfants d'en profiter mais également à tous les sainghinois.

Ainsi, l'ensemble de tous ces nouveaux projets communaux nécessitent d'être sécurisés pour le bien-être des sainghinois.

Afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des personnes qui fréquenteront ce nouveau parc, qui emprunteront le nouveau chemin piétonnier mais aussi pour sécuriser le centre-ville qui verra affluer beaucoup plus de monde, la ville a décidé d'équiper le parc, le centre-ville et le chemin d'un dispositif de vidéo protection.

Par délibérations n°17C0938 du 19 octobre 2017 et n°21C0144 du 19 février 2021, la Métropole Européenne de Lille a souhaité engager un plan de soutien aux investissements des communes sous la forme d'un fonds de concours, dans leurs projets de vidéo protection urbaine.

La convention définissant les conditions et les modalités de ce fonds de concours, a été adoptée en annexe de la délibération citée ci-dessus et jointe à la présente note.

La participation de la MEL portera uniquement sur l'investissement et ne pourra excéder 80 % de la participation de la commune net de toute autre source de financement.

Les dépenses éligibles porteront, pour tout projet nouveau, sur les travaux de fourniture, pose et configuration des équipements.

L'assiette des dépenses éligibles au fonds de concours comprendra le montant hors taxes des travaux éligibles.

La participation de la MEL est fixée à 40 % des dépenses éligibles pour les nouveaux déploiements de moyens de vidéo protection urbaine : terminaux de captation d'image, supports (génie civil compris), liaison réseau et système central (salle de lecture, stockeurs et enregistreurs).

La participation de la MEL est fixée à 30 % des dépenses éligibles pour les extensions de projet déjà existants, ainsi que pour les renouvellements des moyens technologiquement dépassés (upgrade en résolution, qualité de stockage).

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE SOLLICITER** le soutien financier de la Métropole Européenne de Lille pour l'installation d'un système de vidéo protection à l'entrée du nouveau chemin piétonnier (Chemin Michon), en centre-ville et aux abords du nouveau parc derrière l'école maternelle

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de plan de soutien en investissement de la MEL

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

